

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-113 du 6 Mai 1993
DECRET N° /MFPR /DGFP/DGCA/SAV.
Portant titularisation et nomination
au titre de l'année 1987 de Monsieur
BITALAKA Gaston, Professeur Certifié
d'Education Physique et Sportive des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux Enseignement
(Jeunesse et Sports).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 4- Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la revocation des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectuées des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C, et D de l'enseigne-
ment (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 15, 18, 19 et 20 du décret
n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de
l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/973 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers, des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie en date du 8 Novembre 1990 ;

LE C R E T E :

Article 1er : Monsieur DIALAKA Gaston, Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports), en service à la Direction Régionale des Sports de la Bouenza est titularisé au titre de l'année 1987 et nommé au 1er échelon, indice 830 pour compter du 25 Septembre 1987 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er ^{Juillet} 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Mai 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives


Jean Prosper KOYO.-

Joseph Maurice KOUSSA.-


Claude Antoine DA COSTA.-

Joseph Maurice KOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORC 3
DGFP/DGCA 2
DGFP/BST 1
MJS 2
DGB 2
DGCF 1
DAAP/SPORTS 2
DRS-BOUENZA 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/DC 2/21